

Promo Summer Nuts France (World cup)

« Wonderful®, Vivez à fond vos moments foot »

lundi 28/05/2018 - dimanche 15/07/2018 (7 semaines)

FULL TERMS & CONDITIONS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le jeu concours avec obligation d'achat d'un produit «Wonderful®» (ci-après dénommé «Concours») est organisé par WONDERFUL BRANDS BVBA dont le siège social est situé à F. Rooseveltlaan 348U, B - 9000 Gent (Banque Carrefour des Entreprises (BCE) n° 0891170375 (ci-après dénommé «organisateur») avec l'aide de l'Agence The Manifest S.A. dont le siège social est situé avenue des Pâquerettes 55, bâtiment 7, BE-1410 Waterloo (ci-après dénommé « agence »)

Le concours débute à 00h01 le 28/05/2018 et se termine à 23h59 (CET) le 15/07/2018 (7 semaines). Il se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante <http://promowonderful.fr> en France métropolitaine (Corse comprise) seulement. Ces termes définissent les conditions générales applicables à la concurrence (« Termes ».)

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures (18 ans ou plus à la date de participation) et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel employé de l'Organisateur ou de l'Agence, à leur famille (même nom, même adresse) et à toute autre personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu.

Le concours a lieu uniquement sur Internet sur <http://promowonderful.fr> et la participation implique l'acceptation expresse et sans réserve par les participants du présent règlement, en toutes ses stipulations ; des règles de déontologie, en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements en vigueur en France et de toutes les décisions prises par l'organisateur dans le cadre de ce concours.

Le gagnant sera averti selon la méthode stipulée par l'organisateur dans ces conditions.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de le reporter ou d'annuler le jeu pour cause de force majeure et / ou si des circonstances indépendantes de sa volonté rendent nécessaire une telle annulation.

ARTICLE 3 – PRIX

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter des conditions ou de les changer au cours du jeu conformément à l'article 6 (ci-dessous).

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir l'échange de sa dotation contre sa valeur monétaire ou contre un autre lot en nature.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités conformément à l'article 6.

Les prix offerts sont les suivants :

Pendant toute la durée du jeu concours (7 semaines), les participants pourront gagner, à l'achat d'un produit de la gamme pistaches ou amandes de «Wonderful®», une console Play Station 4 à gagner PAR magasin Carrefour Hypermarché en France : 234 magasins = 234 consoles.

Le prix ne peut être transféré à une autre personne, ne peut être échangé ou changé contre sa valeur monétaire ou contre tout autre lot en nature. Le prix ne peut pas être divisé et doit être accepté tel quel.

ARTICLE 4 – REGLES DE PARTICIPATION

Le jeu est annoncé par l'intermédiaire de différents médias (publicité sur le point de vente et online). L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante :

<http://promowonderful.fr>

Pour participer au concours, les participants doivent :

1. Se rendre dans un des 234 magasins Carrefour Hypermarché en France.
2. Acheter un paquet de pistaches ou amandes « Wonderful® ».
3. Visiter le site **<http://promowonderful.fr>**

La plateforme en ligne ne permettra pas aux participants de participer au concours sans un code unique d'entrée. Le code unique sera imprimé automatiquement sur un coupon-caisse Carrefour, à l'achat de n'importe quel produit de la gamme pistaches ou amandes de « Wonderful® ». Pour une même personne et/ou un même foyer (c'est-à-dire ayant la même adresse), un seul cadeau pourra être gagné. Deux PS4 ne pourront pas être gagnées par un même nom ni par la même adresse postale.

4. Une fois sur la plate-forme, les participants devront saisir leur code unique, imprimé sur le coupon-caisse de leur magasin Carrefour Hypermarché. L'Organisateur pourra, à tout moment, demander que les participants soumettent leurs codes uniques ainsi que leurs preuves d'achat.

5. Choisir dans le menu déroulant le magasin Carrefour Hypermarché pour lequel ils s'inscrivent.

6. Ensuite, il sera demandé aux participants de répondre à la question subsidiaire. Pour chaque magasin Carrefour Hypermarché, le gagnant de la PS4 sera celui qui aura la réponse numérique la plus proche de la bonne réponse.

Dans le cas d'une égalité à la question subsidiaire, la réponse enregistrée la première dans le temps servira à déterminer le gagnant.

7. Les participants devront ensuite remplir le formulaire d'inscription au concours et saisir leur téléphone, adresse postale et adresse e-mail afin de recevoir (le cas échéant) une prise de contact par e-mail et/ou téléphone en cas de gain.

Si aucune coordonnée n'est soumise, l'organisation sera incapable de faire savoir aux participants s'il/ elle est le/ la gagnant/e du prix. Si les données personnelles d'un participant sont incomplètes, incorrectement remplies sur le formulaire du concours, ou communiquées par une autre voie que le formulaire d'inscription au concours, le formulaire d'inscription sera annulé et le participant se verra refuser la participation au concours.

Toute personne ayant gagné une PS4 sera avertie par téléphone ou e-mail dans les 20 jours ouvrables de la fin de la promotion. Elle devra alors impérativement répondre dans les 14 jours, sans quoi sa participation sera annulée et un autre gagnant sera averti. Chaque gagnant recevra de l'organisateur une confirmation à présenter à l'accueil de son magasin pour recevoir son gain. Cette confirmation devra être accompagnée de la pièce d'identité du gagnant.

Toutes les dépenses effectuées par les participants au concours (connexion internet, ordinateur, programmes, etc.) sont à leur charge. Les participants ne peuvent, en aucun cas, réclamer le remboursement des frais engendrés par la participation au concours.

Les participants ne peuvent concourir qu'en leur propre nom et ne peuvent, en aucun cas, utiliser des pseudonymes ou participer au nom d'une tierce personne.

Toute tentative de s'inscrire au concours par un programme informatique ou des moyens différents que le site lui-même, ou par la modification ou l'adaptation de celui-ci, est interdite et conduit à l'exclusion du participant au concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui a tenté de tricher, qui a compromis le bon fonctionnement du concours ou a enfreint les conditions. Dans de tels cas, le participant/le gagnant devra renoncer à son prix.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer personnellement le prix au gagnant.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

L'Organisateur, les sous-traitants ou les partenaires ne seront pas tenus responsables des circonstances indépendantes de leur volonté qui provoqueraient l'annulation du concours où entraveraient la bonne continuation de celui-ci.

La participation au concours implique la compréhension et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet vis-à-vis des aspects techniques, les risques d'échec de connexion, plus généralement, tous les risques liés à la connexion Internet et l'échange de données, à savoir la protection des données contre le détournement et les risques de contracter des virus sur le Web.

L'Organisateur et l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des problèmes techniques qui peuvent survenir lors d'une connexion avec le site ou l'e-mail ou de toute incompatibilité entre la technologie utilisée pour le concours et la configuration matérielle ou logicielle utilisée par le participant.

Plus précisément, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable (liste non exhaustive) :

- Des « hackings » en ligne
- Des dysfonctionnements d'internet ou de logiciels, virus, bugs, défauts techniques ou limitations
- De toutes limitations techniques ou de logiciels.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure et /ou si un événement hors de son contrôle se produit, rendant ainsi une annulation ou une modification nécessaire.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates de durée du concours, celles-ci sont seulement fournies à titre informatif.

L'Organisateur et/ou l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des dommages causés directement ou indirectement par la connexion à la fan-page ou le site du concours.

La connexion à la fan-page ou au site est sous la responsabilité des participants. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son/ses données et/ou logiciels et/ou site internet et de les protéger contre toutes dégradations.

L'Organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu responsable pour :

- Des pertes ou retards causés par les fournisseurs d'accès à Internet
- Des problèmes techniques concernant la fan-page ou le site internet
- De toutes incompatibilités entre la technologie utilisée pour le concours et le matériel et/ou la configuration du logiciel utilisé par les participants.

L'Organisateur n'offre aucune garantie concernant le prix. En cas de problème, le gagnant doit contacter le fabricant ou le distributeur du service ou du produit.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des accidents ou dommages causés directement ou indirectement par le prix ou par d'autres défauts concernant le prix.

L'Organisateur gère le concours et le site aussi prudemment que possible. Cependant, il est possible que les données puissent être incomplètes ou incorrectes. Toutes les inexactitudes, les erreurs d'orthographe ou autres erreurs qui apparaissent sur le site de l'organisateur ou tout autre matériel (promotionnel) distribué par l'organisateur, ne peuvent pas être utilisées contre lui ou créer une obligation qui l'incombe.

L'organisateur n'accepte aucune responsabilité et ne peut être tenu responsable de toutes pertes et/ou retards concernant la remise du prix.

ARTICLE 6 – TERMES

Le fonctionnement du concours est laissé à la discrétion de l'organisateur. Il assure le bon fonctionnement du concours, l'application stricte des conditions, les déclarations des gagnants, l'attribution et la remise du prix.

Aucun appel ne peut être déposé contre une décision prise par l'organisateur, en particulier concernant la déclaration des gagnants.

Une copie du règlement est disponible en format électronique. Pour le téléchargement et l'impression ultérieure allez sur <http://promowonderful.fr>

Les lettres ou les communications téléphoniques, autres que les e-mails relatifs au concours ou aux déclarations du gagnant, ne seront pas pris en considération. Aucune décision prise ou communiquée par l'organisateur relative à la compétition ne peut être contestée.

En s'inscrivant au concours et/ou soumettant des données personnelles, les participants acceptent les conditions dans leur intégralité et toutes les décisions prises par l'Organisateur par rapport au concours. Toute communication supplémentaire relative au concours doit être considérée comme faisant partie intégrante du règlement. Si nécessaire, l'Organisateur pourra modifier le règlement à tout moment en faisant mention de cette modification sur la Fan-Page ou le site internet. Les participants qui entrent dans la compétition avant un changement dans les conditions de la campagne promotionnelle doivent être soumis aux anciennes conditions et ne doivent pas être soumis aux conditions modifiées.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVEE

Toutes les données personnelles collectées sont à l'usage exclusif de l'organisateur. Les **participants** sont dûment informés que les informations **recueillies dans le formulaire d'inscription au concours** : leur nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail et téléphone seront utilisés pour avertir les participants de leur gain.

L'organisateur n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation des données personnelles par des personnes non autorisées.

Les participants ont le droit de consulter, modifier ou supprimer des données personnelles à tout moment et peuvent, sans fournir de justifications et sans frais, soumettre une demande à l'organisateur dont les coordonnées figurent à l'article 1, à tout moment après le concours, pour que leurs données personnelles ne soient pas utilisées à des fins de marketing direct, conformément à la législation française actuelle de la protection des données.

L'organisateur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les données qu'il reçoit. En cliquant sur le bouton «Envoyer» et donc en soumettant leurs données personnelles, les utilisateurs reconnaissent que la soumission de données via Internet n'est jamais sans risque.

ARTICLE 8 – LOIS APPLICABLES

Les données informatiques relatives à l'organisateur ou aux sous-traitants doivent être considérées comme étant la preuve de la communication du contenu entre les parties.

Ces conditions sont régies par le droit français. Tout litige en relation avec le concours peut faire appel aux compétences non exclusives des tribunaux de France.